

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

Objet de délibération :

**Contribution des 4 Communautés
de communes**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du conseil syndical

Séance du 12 avril 2023 à 18h00

Sous la Présidence de M. Alexandre NANCHI, président, sont présents 49 délégués sur 82, convoqués le 03 avril 2023.

Etaient présents :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames Danielle BERRODIER, Béatrice DALMAZ, Françoise GIRAUDET, Valérie PERRACHON, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Véronique CORNA, Jocelyne LABARRIERE, Messieurs Julien BELLAND, Joël BRUNET, Jean-Marc DUSSARRAT, Pascal PAIN, Pascal VETTARD, Guy CAGNIN, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Christian de BOISSIEU, Benoît GIARDINELLI, Patrice FREY, Emmanuel GINET, Marcel JACQUIN, Lionel MANOS, Daniel MARTIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Alexandre NANCHI, Max ORSET, Hervé FONTAINE, Fabrice VENET, Jean-Michel MASSON, Thierry LADREYT, Serge MERLE et Denis SOUCHON.

CC de la Côtière à Montluel : Mesdames Catherine FRANGIONE, Sylvie OBADIA, Messieurs Philippe POIRSON, Jacques PIOT, Clément BOYER, Bernard LAVIRE.

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Mesdames Anne BOLLACHE, Myriam FANGET, Jacqueline PIPERINI, Marie-Thérèse PROYART, Messieurs Denis VIAL, Eric TEYSSIER, Alexis BALIVET et Cyrille DUMOULIN.

CC Miribel et Plateau : Messieurs Jean-Pierre GAITET, Pierre GOUBET, Xavier DELOCHE et Joël AUBERON, Mesdames Christine FRANCOIS, Valérie POMMAZ.

Pouvoirs donnés :

De Christian LIMOUSIN à Guy CAGNIN (CC de la Plaine de l'Ain)

De Patrice MARTIN à Alexandre NANCHI (CC de la Plaine de l'Ain)

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames Françoise GARIBIAN, Céline AGUERSIF, Marie-Françoise VIGNOLLET, Marine STOCHLINN, Eliane NAMBOTIN, Valérie BERNARD, Hélène BROUSSE, Emilie CHARMET, Messieurs Jean-François BONIN, Gaël ALLAIN, Patrick BLANC, Laurent BOU, Eric ELIE, Eric BEAUFORT, Morgan CORNEFERT, Paul VERNAY, Cyril GOUDARD et Roelof VERHAGE.

CC de la Côtière à Montluel : Mesdames Anne FABIANO et Andrée RACCURT, Messieurs Philippe GUILLOT-VIGNOT, Philippe BELAIR et Jérôme TAILLANDIER.

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Mesdames Béatrice DE VECCHI, Dominique GABASIO et Messieurs Pierre BELY et Christian BATAILLY.

CC Miribel et Plateau : /

Est élue secrétaire de séance : M. Daniel MARTIN (C.C. de la Plaine de l'Ain)

Le président rappelle que conformément à l'article 7 des statuts, « la contribution financière des communautés de communes :

- **communauté de communes de la Plaine de l'Ain,**
- **communauté de communes de la Côtière à Montluel,**
- **communauté de communes de Miribel et du Plateau,**

- communauté de communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon.

est fixée pour moitié en fonction du dernier chiffre de population légale connu et pour moitié en fonction du potentiel fiscal. »

Le montant global des contributions pour le budget primitif 2023 est de 189 467,20 euros.

La répartition est celle indiquée dans le tableau annexé à la présente délibération (données transmises par la Préfecture de l'Ain : données DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et recensement rénové de la population légale millésimée 2020 (entré en vigueur le 1er janvier 2023).

Cette répartition sera modifiée par les données transmises par la préfecture, courant septembre 2023 (comme cela est précisé à l'annexe jointe).

**Le conseil syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

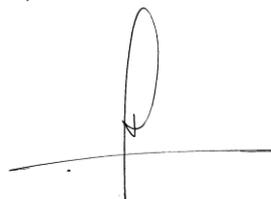
APPROUVE le montant global des contributions arrêté à la somme de 189 467,20 €,

APPROUVE la répartition indiquée dans le tableau annexé à la présente délibération,

DIT que les communautés de communes doivent inscrire leurs contributions à leur budget,

AUTORISE le président à procéder au recouvrement

Le président,



Alexandre NANCHI

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme

Le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le

Affichée le

Syndicat Mixte Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain

CONTRIBUTIONS EN EUROS	
Population totale	145 744,00
Contribution / habitant	1,30
Contribution totale	189 467,20
1/2 en fonction de la population	94 733,60
1/2 en fonction du potentiel fiscal	94 733,60

Tableau des contributions - Exercice 2023

(chiffres issus du recensement rénové 2020 entré en vigueur au 01.01.2023 et potentiel fiscal transmis en 2023)

COMMUNES	CONTRIBUTIONS EN EUROS	POPULATIONS ET POTENTIELS FISCAUX			CONTRIBUTIONS EN EUROS		
		Populations	Potentiel fiscal par habitant	Potentiel fiscal	Fonction de la population	Fonction du potentiel fiscal	Contributions
C.C. Plaine de l'Ain	107 812,64	80 838	1 240,5765	100 285 723	52 544,70	55 267,94	107 812,64
C.C. de la Côtière à Montluel	30 391,16	25 233	1 006,0178	25 384 847	16 401,45	13 989,71	30 391,16
C.C. Miribel et Plateau	35 278,62	24 693	1 412,9600	34 890 221	16 050,45	19 228,17	35 278,62
C.C. Rives Ain-Pays du Cerdon	15 984,78	14 980	756,7979	11 336 833	9 737,00	6 247,78	15 984,78
	189 467,20	145 744		171 897 624	94 733,60	94 733,60	189 467,20

* **SOUS RESERVES DE MODIFICATIONS EN FONCTION DU POTENTIEL FISCAL 2023 NON CONNU A CE JOUR ET TRANSMIS COURANT SEPTEMBRE 2023 PAR LA PREFECTURE DE L'AIN**